

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Relative à la modification n°1 du Plan local d'urbanisme

En exécution de l'arrêté du Maire de la commune de Soullans n° AMD-03 du 25/09/2025, pris en application des codes de l'environnement et de l'urbanisme ; le projet portant sur la modification du Plan Local d'Urbanisme est soumis à enquête publique pendant 31 jours consécutifs du lundi 20 octobre 2025 au vendredi 21 novembre 2025 inclus jusqu'à 17H30. Le siège de l'enquête est situé à la mairie 4, rue de l'Océan 85300 SOULLANS.

A cet effet, le Président du Tribunal Administratif de Nantes a désigné Monsieur Claude MONNIOT, commissaire enquêteur et en cas d'empêchement de celui-ci, Monsieur Laurent DUFOUR commissaire enquêteur suppléant.

L'objet de la modification porte sur les points suivants :

- Ouvrir à l'urbanisation la zone 2AU du Perrier ;
- Procéder aux transferts de zones AU en U lorsqu'elles sont construites
- Procéder aux transferts de zones U entre elles (transférer une zone UCa en UBa dans le bourg, transférer une zone UBa en UB, ...)
- Actualiser la liste des emplacements réservés ;
- Faire évoluer à la marge les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles ;
- Procéder à quelques ajustements du règlement écrit (ajustements des dispositions générales pour mieux expliciter certains termes du règlement écrit, ajustements des articles 11 concernant l'aspect des constructions, et ajustements mineurs, ...)
- Ajouter 3 nouveaux bâtiments dont le changement de destination sera autorisé.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier complet en version papier et en version dématérialisée à partir d'un poste informatique, au siège de la mairie, aux jours et aux heures habituels d'ouverture au public. Avec notamment la note de présentation, l'arrêté prescrivant l'ouverture de l'enquête publique, les délibérations du Conseil Municipal, la liste des personnes publiques associées consultées et leurs avis reçus, l'avis de la MRAE, les avis d'enquête et avis de parution dans la presse locale. Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur, en ce même lieu et aux mêmes heures.

Le dossier complet sera également consultable durant la même période sur le site internet de la commune : <http://www.soullans.fr>

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public, écrites ou orales, lors des permanences ci-après :

Dates	Horaires	
Lundi 20 octobre 2025	9h00 à 12h	Pendant toute la durée de l'enquête, les observations, propositions pourront également être adressées - <b>par correspondance</b> , au siège de la mairie à : <i>Monsieur le Commissaire Enquêteur de la modification n°1 du PLU</i> <i>4, rue de l'Océan</i> <i>85300 SOULLANS</i> - <b>par courriel</b> à l'adresse suivante : <a href="mailto:mairie@soullans.fr">mairie@soullans.fr</a>  <b>Les observations et propositions devront parvenir au commissaire enquêteur au plus tard le 21 novembre 2025 à 17h.</b>
Mardi 4 novembre 2025	9h00 à 12h	
Vendredi 21 novembre 2025	14h00 à 17h00	

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui transmettra son rapport d'enquête ainsi que ses conclusions motivées et avis à Monsieur le Maire dans les 30 jours à compter de la clôture d'enquête.

Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur au siège de la Mairie 4, rue de l'Océan 85300 SOULLANS un mois après la date de clôture de l'enquête pour une durée d'un an aux jours et heures habituels d'ouverture et il sera également consultable sur le site de la commune.

La modification du PLU sera soumise pour approbation à la délibération du Conseil Municipal, en tenant compte des observations du public, des avis des personnes publiques associées et des conclusions du commissaire enquêteur

A l'issue de l'enquête, le Plan Local d'Urbanisme modifié pourra être transmis à la Préfecture.

Monsieur Jean-Michel ROUILLE, Maire de la commune de SOULLANS.